



Objectifs commerciaux - congé maternité

Par **Minula**, le **05/04/2019** à **23:59**

Bonjour,rnrnJe suis cadre commerciale avec un objectif annuel de new business. rnJ'ai des primes trimestrielles qui se déclenchent si k'atteint un certain pourcentage de mes objectifs (25% au 1er trimestre / 60% au 2eme trimestre / 80 % au 3eme trimestre / 100% au 4eme trimestre).rnrnNous sommes 2 dans mon service. Sauf que ma collègue est en congé maternité.rnEn début d'année on m'a donné mes objectifs à réaliser. Aujourd'hui on me dit que comme ma collegue est en congé mat depuis janvier, et que l'on a un budget à tenir, je dois réaliser mon objectif + le sien pour déclencher mes primes.rnrnEst-ce normal qu'en plus de récupérer sa charge de travail sans aucune indemnité je récupère également son objectif ? rnJe trouve que c'est trop simple pour l'entreprise qui ne veut pas remplacer cette collègue en congé mat.rnrnEst-ce que j'ai un recours pour ne pas être impactée de son objectif en plus du mien ? Peuvent ils modifier mon objectif en cours d'année ?rnrnMerci pour vos réponses.rnrnBien à vous.

Par **morobar**, le **06/04/2019** à **07:46**

Bonjour,rnIl s'agit d'une modification contractuelle, donc irrégulière.

Par **Minula**, le **07/04/2019** à **19:39**

BonjourrnrnMerci pour votre réponse. Donc ils ne peuvent pas faire cela si je comprends bien ?rnrnMerci

Par **morobar**, le **08/04/2019** à **08:29**

Pas sans votre accord, comme toute modification contractuelle.